



N° 12660*02

DÉCLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L.423-15 du Code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R.423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende).

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Code de l'environnement – Articles L.423-12 à L.423-21 et
R.423-12 à R.423-24

CAMPAGNE DE CHASSE 2022/2023

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L.423-1 du Code de l'environnement), à la Fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez.

Identité
Référence du <input type="checkbox"/> Permis de chasser original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/> Certificat provisoire de capacité <input type="checkbox"/> Document étranger équivalent
Numéro : Délivré le : Par préfecture ou pays : Département de délivrance : Date de naissance : Dans le cas du duplicata, précisez les références du permis original : Numéro : délivré le
Autorisation de chasser accordée par (pour mineur et majeur en tutelle)
Père / Mère / Tuteur (*) : Juge des tutelles (*) : Le : Signature :
<small>* rayez les mentions inutiles et précisez le nom et le prénom du signataire de la présente autorisation</small>
Numéro d'identification

INFORMATIONS OBLIGATOIRES (à compléter intégralement)

Nom :
Prénoms (selon l'ordre à l'état civil) :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° fixe : N° portable : Email :
Lieu de naissance : Département de délivrance du permis de chasser :

Je soussigné :

- Certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- Déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- Demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées au verso,
- Certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,
- Atteste avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information du groupe B.S. Assurances jointe à ce bon de commande.

Fait à : Le : / / Signature :

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le site de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor <https://www.fdc22.com>. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle ».

IMPORTANT

Si vous n'avez toujours pas retourné votre carnet de prélèvement bécasse de la saison 2021/2022, merci de le joindre à ce bon de commande. Sinon, en vertu de l'article R 225-17 du Code de l'environnement, vous n'obtiendrez pas de carnet de prélèvement bécasse pour la saison 2022/2023.

POUR FAIRE VOTRE CHOIX

- Vérifiez vos coordonnées au recto
- Cochez la case correspondante
- Joignez un **chèque** du montant indiqué à l'ordre de la « **Régie FDC22** » (Un seul chèque par bon de commande)

Validation départementale 22 sans assurance (Validation 129,90 € + frais de dossier 5 €)	<input type="checkbox"/>	134,90 €
Validation départementale 22 avec assurance du groupe BS Assurances (Validation 129,90 € + frais de dossier 5 € + assurance 20 €)	<input type="checkbox"/>	154,90 €

Validation nationale sans assurance (Validation 203,61 € + frais de dossier 5 €)	<input type="checkbox"/>	208,61 €
Validation nationale avec assurance du groupe BS Assurances (Validation 203,61 € + frais de dossier 5 € + assurance 20 €)	<input type="checkbox"/>	228,61 €

Si vous chassez le sanglier dans les départements 57, 67 ou 68, vous devez obligatoirement prendre un timbre sanglier. Appelez le service "validations" de la FDC 22 pour connaître le montant exact de votre permis national.

Précisez dans quel département vous souhaitez prendre ce timbre sanglier : **Département n°.....**

CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE

Pour chasser la bécasse en 2022/2023, je souhaite (indiquez **obligatoirement** votre choix) :

- Un carnet de prélèvement bécasse « **papier** »
- Un carnet de prélèvement bécasse « **numérique** » (via l'application CHASSADAPT pour smartphone)

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le
02.96.74.72.89 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**